

Coup de chaleur, coup sur coup

Mi-juin 2001 : canicule hâtive. Dans la cour d'une scierie des Cantons-de-l'Est, un ouvrier vacille, puis s'évanouit. Le lendemain, en Abitibi, un travailleur forestier s'effondre pendant un déplacement en forêt. Coups de chaleur.



Que s'est-il passé ?

Le premier jour de canicule de la saison prend tout le monde par surprise. Dans la cour de la scierie, le thermomètre affiche plus de 30 °C. Un travailleur est chargé d'empiler des planches. C'est sa deuxième journée de travail après une longue période d'inactivité. Malgré la chaleur, on maintient l'horaire de travail, qui comporte une pause de 10 minutes en matinée et une autre en après-midi. Après le dîner, le travailleur est pris de vertige. Ses collègues l'amènent à l'ombre dans l'entrepôt et tentent de le rafraîchir en humectant son visage. Un secouriste puis un médecin interviennent. Ni l'un ni l'autre ne reconnaissent le coup de chaleur. Le travailleur de 36 ans, maintenant inconscient, est transporté à l'hôpital. Il y meurt le lendemain.

Entre-temps, la bouffée caniculaire a gagné l'Abitibi. En forêt, la moiteur générée par la végétation ajoute au malaise d'une température de 33 °C. Une équipe de cinq travailleurs, récemment engagés par une petite entreprise d'aménagement forestier, est chargée de débroussailler un secteur. Travail ardu, surtout par une telle touffeur. Vers onze heures, trois travailleurs décident de clore la journée et entreprennent une difficile marche pour en aviser leurs deux collègues. Sur le chemin du retour, l'homme qui ferme la marche s'égaré. On ne le retrouve qu'en début d'après-

midi, titubant. Après quelques pas, il s'effondre, inconscient. Ses collègues le portent jusqu'à leur véhicule et se rendent au Centre de santé de la petite ville la plus proche. Le lendemain, il est transporté dans un hôpital de Montréal, où il meurt le jour suivant. Deux coups de chaleur. Deux coups du sort évitables.

Qu'aurait-il fallu faire ?

Le coup de chaleur survient lorsque la température du corps s'élève sous les effets combinés d'un travail physique, de la chaleur ambiante et de la déshydratation. La sudation n'est alors plus en mesure d'effectuer son travail de refroidissement du corps par évaporation. La température de la victime peut atteindre 40 °C et plus.

Parce qu'on n'a pas su reconnaître suffisamment tôt les signes du coup de chaleur, ni l'une ni l'autre des victimes n'ont reçu en temps voulu les soins appropriés. Lors d'un travail en ambiance chaude, une grande faiblesse, une grande fatigue, des étourdissements ou des vertiges peuvent signaler le début d'un coup de chaleur. Si le travailleur tient des propos incohérents, perd l'équilibre ou conscience, le doute n'est plus permis. Il est en danger de mort.

Dans les deux cas, les victimes travaillaient depuis à peine deux jours en ambiance chaude et n'avaient pas été sensibilisées au danger des coups de chaleur. L'employeur doit aménager des zones d'ombre et planifier des périodes de repos plus fréquentes. Les postes de travail doivent être ravitaillés en eau fraîche. Les travailleurs doivent absolument boire l'équivalent d'un verre d'eau à intervalle de 15 à 20 minutes, qu'ils aient soif ou pas. Ils porteront des vêtements légers, de couleur claire, et se protégeront la tête du soleil.

En cas de coup de chaleur, il faut réagir sans tarder. La personne incommodée doit être portée à l'ombre ou dans un endroit frais. Pour abaisser rapidement sa température corporelle, il faut lui retirer ses vêtements, la rafraîchir en l'aspergeant d'eau fraîche et faire le plus de ventilation possible. Si elle est consciente, on lui donnera de l'eau en petite quantité à la fois. Simultanément, les services ambulanciers (911) auront été alertés. ○

Marc Tison

Pour en savoir plus

Attention au coup de chaleur, dépliant, CSST et Régies régionales de la santé et des services sociaux. DC 100-1113-2.

Nos personnes ressources : Yvon Papin, conseiller, et André Turcot, ingénieur, tous deux de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.